



La loi bancaire du 28 juillet 2013

Au terme de six mois d'échanges, le Parlement a adopté le 18 juillet 2013 la loi de séparation et de régulation des activités bancaires qui peut se résumer en 100 mesures (cf. document du Ministère de l'Économie et des Finances, www.economie.gouv.fr/files/reforme-bancaire-100-mesures.pdf).

La loi cantonne dans une filiale séparée les opérations menées par les banques sur les marchés financiers pour leur propre compte et pour leur seul intérêt. Elle renforce les pouvoirs de contrôle et d'intervention de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'ACP qui devient l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La nouvelle loi permet aux Collectivités de créer leur propre agence de financement dotée d'une filiale qui exercera une activité de prêt.

S'agissant de la protection du consommateur, la loi plafonne certaines commissions d'intervention prélevées par les banques et développe l'information sur l'assurance emprunteur. Enfin, la loi prend diverses mesures pour améliorer le traitement du surendettement et contrer les dérives financières ainsi que les paradis fiscaux.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 1^{er} août 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires, et en particulier celles du crédit, demeurent atones (...). Dans le même temps, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité économique. Notre politique monétaire vise toujours à maintenir une orientation accommodante dans la mesure justifiée par les perspectives de stabilité des prix et à promouvoir des conditions stables sur le marché monétaire. Elle apporte ainsi son soutien à une reprise progressive de l'activité économique qui devrait intervenir avant la fin de l'année et en 2014. S'agissant de l'avenir, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. Le Conseil des gouverneurs confirme qu'il prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation continue de se fonder sur le maintien, à moyen terme, de perspectives inchangées d'une inflation globalement modérée, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie de la dynamique monétaire (...). Après six trimestres de contraction du PIB dans la zone euro, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration modeste par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité à des niveaux faibles. Dans le même temps, la situation sur le marché du travail reste morose (...). S'agissant de l'analyse monétaire, l'expansion monétaire sous-jacente et, en particulier, la croissance du crédit sont demeurées atones en juin (...). La faible dynamique des prêts continue de traduire essentiellement le stade actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. »

2 - Eurostat

Eurostat a publié, le 31 juillet, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12,1 % en juin 2013. Dans l'UE27, le taux de chômage a été de 10,9 %, en légère baisse par rapport à mai. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à juin 2012, où ils se situaient respectivement à 11,4 % et 10,5 %.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

1- Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000026795365&type=general>

La loi organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. La loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) qui deviendra l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) aura ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

2 - Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

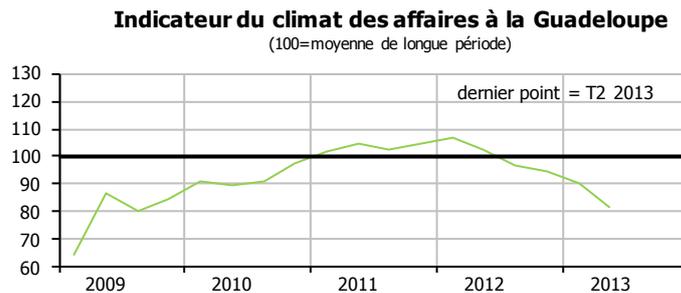
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027778086&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id> A compter du 1^{er} août 2013, les taux du Livret A, du Livret bleu, du Livret de développement durable (LDD) sont ramenés de 1,75% à 1,25%, le taux du Livret d'Épargne Populaire passe de 2,25% à 1,75% et le taux du CEL (hors primes d'état et avant prélèvements sociaux) est ramené de 1,25% à 0,75%.

SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

Publication des Premières tendances au deuxième trimestre 2013

L'indicateur du climat des affaires (ICA) se dégrade à nouveau au deuxième trimestre 2013 pour le cinquième trimestre consécutif. En baisse de près de 9 points par rapport au trimestre précédent, il s'établit bien en deçà de sa moyenne de longue période (-18,6 points) et tombe à son niveau du troisième trimestre 2009.

Cette diminution s'explique surtout par les anticipations pessimistes des chefs d'entreprise pour le trimestre à venir, notamment sur leur activité et les délais de règlement de la clientèle. La trésorerie est également jugée dégradée et devrait rester mal orientée le trimestre prochain. Face à cette nouvelle détérioration de la conjoncture, les intentions d'investir à un an ralentissent mais restent bien orientées.



Source : Enquête de conjoncture IEDOM

Cette note est téléchargeable librement sur le site de l'IEDOM (<http://www.iedom.fr>).

La conjoncture bancaire et financière au deuxième trimestre 2013

Au regard des résultats de l'enquête de conjoncture menée par l'IEDOM auprès des dirigeants des banques locales au mois de juin, l'activité bancaire devrait connaître une évolution contrastée au 2^{ème} trimestre 2013. La collecte de dépôt devrait enregistrer un rebond tandis que l'activité de crédit afficherait un repli.

Dans un environnement économique que les dirigeants des établissements de crédit jugent morose, l'activité bancaire ne devrait montrer aucune perspective de reprise dynamique, en matière de crédit, au troisième trimestre 2013 : la tendance à la baisse du financement de la consommation et de l'habitat des particuliers risque en effet de se prolonger tandis que les crédits à l'équipement des entreprises ne devraient connaître qu'un timide redémarrage. La collecte de dépôt resterait en revanche orientée à la hausse, bien qu'à un rythme amoindri.

Des encours de crédits en retrait à Saint-Martin à fin mars 2013...

Dans un contexte économique difficile, l'encours des crédits sains octroyés à la clientèle de Saint-Martin enregistre un nouveau recul en début d'année (-5,8 % en rythme annuel après -2,7 % fin 2012). Sur trois mois, l'encours affiche une légère baisse (-0,8 %).

L'encours détenu par les entreprises se contracte, tant en rythme annuel (-13,7 % soit -13,4 M€) que trimestriel (-2 %). Cette diminution provient du net recul des crédits d'exploitation et plus précisément de la baisse des comptes ordinaires débiteurs. En parallèle, les financements consentis aux ménages (53 % du total des encours sains) continuent de progresser, mais à un rythme annuel moins soutenu (+2,1 % après +3,3 % en décembre 2012). Les crédits à l'habitat montrent des signes d'essoufflement (+1,4 % après +3,5 % fin 2012) tandis que les crédits à la consommation retrouvent une croissance dynamique.

... mais des actifs financiers bien orientés

La collecte d'épargne demeure bien orientée au 1^{er} trimestre 2013 : l'encours croît de 4,5 % en glissement annuel (après +3,2 % fin décembre 2012) pour atteindre 285,4 M€. Une croissance soutenue est également observée sur le trimestre (+7,3 %). Cette hausse est plus marquée pour les entreprises (+6,5 %) que pour les ménages (+3 %).

Les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents (51,6 %), connaissent un rebond sur un an (+4,4 % après -0,4 % en décembre 2012), reflétant un comportement de précaution de certains agents économiques. L'épargne longue reste dynamique, progressant de 10,5 % sur un an. En revanche, les placements liquides ou à court terme augmentent plus modérément en raison de la chute des placements indexés sur les taux de marché (-3,1 %).

Pour mémoire, toutes les publications de l'IEDOM sont librement téléchargeables sur le site : www.iedom.fr

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Le Cimap confirme les orientations de la nouvelle défiscalisation

Le 3^e comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap) s'est réuni le 17 juillet, à Matignon. Trois milliards d'économie ont été annoncés par le Premier ministre à l'issue du comité ainsi que 200 mesures de simplification administrative, dont l'allègement des obligations comptables des entreprises de moins de 11 salariés, soit 90% des entreprises ultramarines. Le Premier ministre a demandé une meilleure maîtrise des exonérations de charges (un marché public a été confié à une entreprise chargée d'un audit pour étudier l'impact des 1,2 milliard d'exonération sur la dynamique de l'emploi Outre-mer). Le ministre des Outre-mers a également pris la parole pour présenter le projet du nouveau régime de l'incitation fiscale à l'investissement, un point intermédiaire et non définitif puisque le texte doit être partie prenante du projet de loi de finance initial de 2014 qui sera présenté en septembre 2013.

Signature d'une convention régionale destinée à favoriser l'exportation

Une convention régionale destinée à favoriser l'internationalisation des entreprises de Guadeloupe et l'exportation a été signée le 15 juillet à la Préfecture. Le dispositif réunit plusieurs mesures pratiques, telles que la création d'un guichet unique à l'export, d'un site internet spécifique et d'un fond d'export, dotation de la Région Guadeloupe.

Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe

Le SICTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) de la Guadeloupe change de nom et devient le Syndicat de valorisation des déchets (SYVADE), à l'occasion de la réhabilitation du site, prévue pour le mois d'août, et du lancement de l'exploitation moderne des ordures ménagères de la Gabarre. Ce changement d'identité accompagne également une nouvelle campagne de communication lancée en juillet 2013.

Emplois d'avenir au Moule

Les acteurs économiques et les associations se sont réunis à l'initiative de la Ville à la médiathèque du Moule pour faire la promotion du dispositif emploi d'avenir : un contrat de travail d'une durée de trois ans destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Différents acteurs étaient présents : Pôle emploi, la Mission locale, Uniformation, la direction du travail, le conseil général et le conseil régional. Lors de sa Commission Permanente du 13 juin 2013, la collectivité départementale avait acté le recrutement de 150 emplois d'avenir pour l'année 2013, dont environ une vingtaine dans les services départementaux et 130 mis à disposition d'associations, d'établissements médico-sociaux, ou d'autres collectivités, ayant signé une convention avec le département. Ainsi, dix emplois d'avenir sont signés, ou en phase de signature, au Moule.

Rénovation de l'hôtel Pierre et Vacances

La rénovation de l'hôtel Pierre et Vacances a été inaugurée début août. Le directeur de l'hôtel, Yves Jacquet, la présidente du conseil régional, Josette Borel-Lincertin, étaient présents. Le projet a reçu le concours financier de la Région et de l'Europe par le biais du Fonds européen de développement régional (Feder) pour un budget de près de dix millions d'euros. L'hôtel compte actuellement 502 hébergements dont 104 classés haut de gamme.

Nouvelle présidente de la CGPME

Marie-France Thibus a été nommée à la présidence de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME).

ACTUALITÉ RÉGIONALE

Création d'une Société d'intérêt collectif agricole à Saint-Martin

Le 19 juillet, une dizaine d'éleveurs se sont réunis à la CCISM afin de finaliser la création d'une Société d'intérêt collectif agricole (SICA) ayant pour mission la structuration et l'organisation du secteur, la commercialisation des produits agricoles et l'assistance technique des professionnels. Les éleveurs détiendront 80 % du Capital de 125 000 euros, les 20 % restants étant la part de partenaires commerciaux. De plus, il est prévu que la société soit actionnaire de la structure mise en place par les éleveurs qui postulera à la gestion de l'abattoir, dont l'ouverture est prévue avant la fin de l'année.

Présentation du programme des travaux au conseil de quartier à Grand-Case

Le programme des travaux a été présenté au conseil de quartier à Grand-Case le 19 juillet. Les représentants de la collectivité, d'EDF et des entreprises engagées dans ces travaux étaient présents lors de la réunion de commission du conseil de quartier. La première étape, prévue pour début août, consiste à enfouir deux nouveaux câbles EDF actuellement posés en bord de route et afin de soulager le réseau existant dans une zone de plus en plus peuplée. La deuxième étape, qui devrait débiter au mois d'octobre, concerne l'enfouissement des réseaux d'assainissement et d'eau entre Grand-Case et La Savane. Ce chantier devrait durer 6 mois.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE

					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
Prix (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Juin 2013		129,3 127,5	0,1 % 0,2 %	1,0 % 0,9 %
Demandeurs d'emploi (Source : Direccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Juin 2013		60 090	-1,4 %	4,0 %
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Exportations - (en cumul - millions d'euros) Importations - (en cumul - millions d'euros)		Juin 2013		152,8 1 364,1	- -	54,2 % 5,2 %
Créations d'entreprises (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Juin 2013 Cumul annuel		397 2 327	16,1 % -	-20,4 % -7,5 %
Vulnérabilité des ménages (Source : Iedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Juin 2013		21 054 618	-0,3 % 19,5 %	0,4 % 37,0 %

INDICATEURS SECTORIELS

					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport Pôle Caraïbes)	Nombre de passagers (hors transit)		Juin 2013 Cumul annuel		134 019 996 010	-10,0 % -	6,9 % -1,0 %
Trafic maritime (Source : Port autonome)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Juin 2013		264 026 60 519	-10,5 % -10,0 %	-12,7 % 12,9 %
Fréquentation des hôtels classés (Source : Insee)	Nombre de nuitées (en milliers)		Avril 2013 Cumul annuel		95 452	-23,4 % -	-5,0 % -1,7 %
Immatriculations (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Juillet 2013 Cumul annuel		1 355 8 534	15,5 % -	-6,5 % -6,4 %
Consommation de ciment (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Juillet 2013 Cumul annuel		22 447 143 457	14,5 % -	6,1 % -2,0 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
Taux de la facilité de prêt marginal	0,50%	08/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	1,00%	08/05/2013
	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)					
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

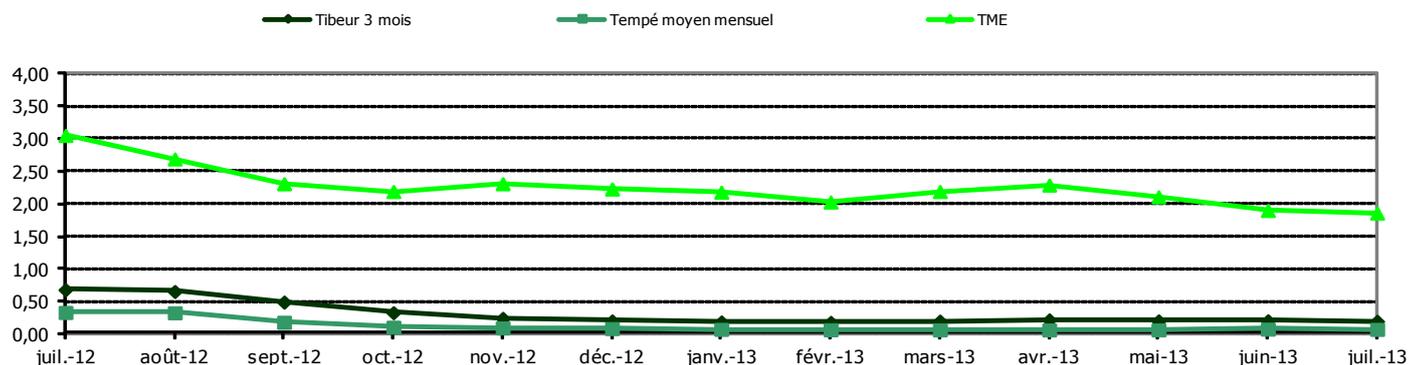
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Juillet 2013)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0819%	0,0784%	0,0947%	0,0931%	0,1250%	0,2210%	0,3350%	0,5250%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
1,90%	1,86%	2,26%	2,31%	2,10%	2,06%	2,46%	2,51%

Taux de l'usure (applicable au troisième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,23%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,99%
Prêts à taux variable	4,68%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,63%
Prêts-relais	5,44%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,01%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,09%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,40%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	15,77%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,05%	Découverts en compte (1)	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

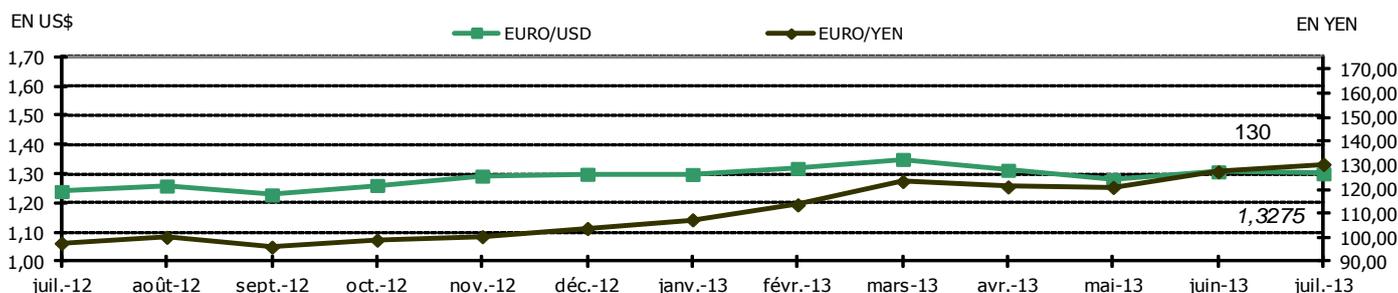
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3275	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0740	EURO/SRD (Surinam)	4,3899
EURO/JPY (Japon)	130,0000	EURO/BWP (Botswana)	11,37480	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3812
EURO/CAD (Canada)	1,3669	EURO/SCR (Seychelles)	15,94880	EURO/DOP (Rép. Dom.)	55,7853
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87350	EURO/MUR (Maurice)	41,0392	EURO/BBD (La Barbade)	2,6606
EURO/SGD (Singapour)	1,6899	EURO/BRL (Brésil)	3,0330	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,5337
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,2946	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,3703	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2910,5726	EURO/XCD (Dominique)	3,5918	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : C. APANON

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 Les Abymes

Achevé d'imprimer le 14 août 2013 - Dépôt légal : août 2013 - ISSN 1240 - 3806